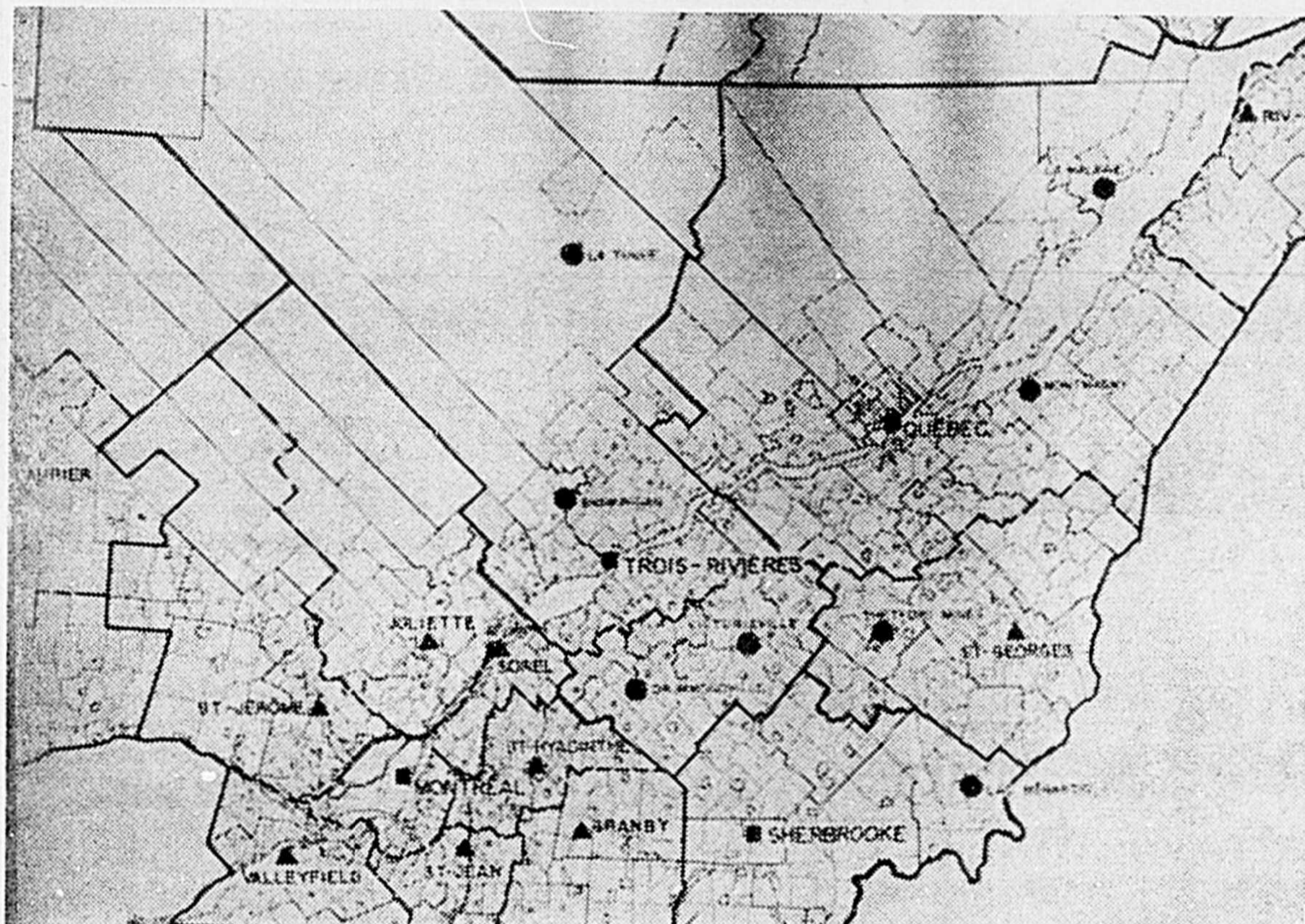


Division de la province en 10 régions et 25 sous-régions



La province sera désormais divisée en 10 régions administratives et en 25 sous-régions. Chaque région aura sa "métropole" et on a désigné des centres sous-régionaux pour diverses sous-régions. Cette mesure unifie en un seul système les quelque 40 réseaux administratifs que l'on pouvait dénombrer jusqu'ici au sein de l'administration provinciale. Elle permettra au gouverne-

ment de doter la province d'une armature administrative solide sur laquelle il s'appuiera pour réaliser les objectifs sociaux et économiques qu'il s'est fixés. Dans cette partie de la nouvelle carte administrative on remarque que Joliette, faisant partie de la région de Montréal, devient un centre sous-régional.

Québec, le 19 janvier — Le Premier Ministre du Québec, l'honorable Jean Lesage, a annoncé la décision du gouvernement de découper le territoire de la province en 10 régions administratives, et en 25 sous-régions. Sept capitales ou métropoles régionales ont été désignées ainsi que dix-huit centres sous-régionaux et seize centres intermédiaires.

Cette mesure constitue la première phase d'un programme global de développement régional en voie d'élaboration au Conseil d'orientation économique depuis juin 1965. La division du territoire aura pour conséquence la création d'une armature administrative sur laquelle le gouvernement s'appuiera pour réaliser les objectifs économiques et sociaux qu'il s'est fixés.

L'uniformisation des régions administratives de la province, a précisé M. Lesage, sert aussi d'autres fins: d'abord, elle permettra la décentralisation des services gouvernementaux; elle servira de cadre au programme de planification économique du gouvernement, elle facilitera le développement industriel du Québec et enfin elle mettra un terme à l'anarchie administrative née des quelques 40 différents systèmes administratifs que l'on pouvait dénombrer jusqu'à aujourd'hui dans le Québec.

Le Premier Ministre a précisé que la division du territoire a été faite à partir d'une étude menée par le Bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le Con-

seil d'orientation économique et avec des comités interministériels.

Pour établir la liste des régions de la province, de façon qu'elle réponde aux réalités sociales et économiques du milieu, le Bureau de recherches a fait porter son étude sur:

- les régions administratives existantes;
- les pôles d'attraction et leurs zones d'influence;
- les territoires de vente de l'entreprise privée;
- le découpage régional des corps intermédiaires.

Le Bureau de recherches économiques a pu établir les zones d'influence des pôles d'attraction du Québec à partir d'une étude touchant toutes les classes de la société québécoise: la population, l'entreprise privée, les corps intermédiaires, et les organismes gouvernementaux. L'enquête auprès de la population a été menée dans environ 1,500 municipalités, ce qui a permis de déterminer où les consommateurs s'approvisionnaient en biens et services. On a également consulté quatorze compagnies-tour, dont l'activité s'étend à toute la province et dix corps intermédiaires représentant divers intérêts ou régions de même que les ministères et autres organismes gouvernementaux.

Selon M. Lesage, le gouvernement entend réaliser ce programme de façon graduelle et espère que d'ici quelques années, l'uniformisation des systèmes de régions sera un fait acquis pour tous les ministères, agences et organismes gouvernementaux.

REGIONS ET SOUS-REGIONS ADMINISTRATIVES METROPOLES REGIONALES, CENTRES SOUS-REGIONAUX, CENTRES INTERMEDIAIRES

Le territoire de la Province de Québec est divisé en 10 régions comprenant 25 sous-régions. (Les Cantons-de-l'Est et le Nouveau-Québec ne sont pas subdivisés pour le moment).

7 agglomérations sont désignées comme métropoles régionales. (Québec, métropole de la région No 3, est désignée, à titre provisoire, comme métropole régionale du Bas St-Laurent — Gaspésie, de la Côte-Nord, du Nouveau-Québec).

18 agglomérations sont désignées comme centres sous-régionaux. (Les six métropoles: Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Hull, Rouyn-Noranda, ont aussi une sous-région. Elles jouent ainsi, en plus de leur propre rôle, celui de centre sous-régional).

(La sous-région des Bois-Francs n'a pas, pour le moment de centre sous-régional).

16 agglomérations sont désignées comme centres intermédiaires.

Régions et sous-régions	Métropoles régionales	Centres sous-régionaux	Centres intermédiaires
	Agglomérations de	Agglomérations de	Agglomérations de
1. Bas St-Laurent Gaspésie A. Bas St-Laurent B. Ste-Anne-des-Monts C. Gaspé D. Bonaventure	Québec	Rimouski	Matane Amqui
2. Saguenay — Lac St-Jean A. Chicoutimi B. Roberval	Chicoutimi	St-Anne-des-Monts Gaspé New Carlisle	Chandler New Richmond
3. Québec A. Québec B. Chaudière C. Rivière-du-Loup	Québec	Chicoutimi Roberval	Alma
4. Trois-Rivières A. Mauricie B. Bois-Francs	Trois-Rivières	Québec	Montmagny La Malbaie Thetford-Mines
5. Cantons-de-l'Est	Sherbrooke	St-Georges Rivière-du-Loup	Shawinigan La Tuque Drummondville Victoriaville Lac Mégantic
6. Montréal A. Montréal Métropolitain B. Richelieu C. St-Hyacinthe D. St-Jean E. Granby F. Beauharnois G. Terrebonne H. Joliette	Montréal	Trois-Rivières	
7. Outaouais A. Hull B. Labelle	Hull	Montréal Sorel St-Hyacinthe St-Jean Granby Valleyfield St-Jérôme Joliette	
8. Nord-Ouest A. Rouyn-Noranda B. Abitibi	Rouyn-Noranda	Hull Mont-Laurier	
9. Côte-Nord A. Saguenay B. Mingan	Québec	Rouyn-Noranda Amos	Val d'Or Ville-Marie La Sarre
10. Nouveau-Québec	Québec	Baie-Comeau Hauterive Sept-Iles	

Elue Reine du Carnaval '66' de Ville des Laurentides



Mlle Yolande BEAUDOIN

élue Reine du Carnaval 1966 de Ville des Laurentides, dimanche le 23 janvier pour succéder à Mlle Yvonne Beausoleil. Yolande lère et ses duchesses Mlles Rita Charest et Claudette Venne égaieront de leur présence toutes les fêtes du Carnaval et surtout le Grand Bal de la Reine dimanche le 6 février à la salle des Chevaliers de Colomb.

Félicitations à notre Reine Mlle Yolande lère.

FORUM POUR PARENTS-MAITRES

L'Association Parents-Maitres fait appel à tous les parents soucieux de leurs responsabilités à venir exposer leurs

idées. Les parents seront invités à se grouper en équipes de 10 à 15. Un ou une secrétaire recueillera les idées ou les suggestions constructives émises par les membres de son équipe. Après la discussion chaque rapport sera soumis aux professeurs. Le Directeur des élèves prêtera aussi son concours.

Ce forum promet d'être un succès d'autant que l'assistance sera nombreuse. De plus, il est facile de donner son opinion en petit groupe plutôt qu'en assemblée générale.

Mercredi soir prochain 8 h., à la salle de l'école Sir Wilfrid Laurier, vous êtes tous invités (A suivre à la page 7)

D'UNE ANTENNE



... A L'AUTRE

UNE RÉVOLUTION PERMANENTE

Quand les historiens de demain se pencheront sur notre époque, ce qu'ils en retiendront surtout, ce ne seront sans doute pas les événements qui frappent nos imaginations. Les événements les intéresseront moins que certains phénomènes qui peu à peu transforment nos modes de vie, et de pensée et qui constituent à la longue une véritable révolution permanente. Au tout premier rang vient l'essor pris par les sciences et les techniques. Ce qui a rendu les deux dernières guerres si terribles, ce ne sont peut-être

pas tellement des haines humaines plus profondes que celles qui existaient à d'autres époques, mais plutôt les moyens fantastiques mis à la disposition des hommes qui ont pu s'entretuer avec une efficacité jamais atteinte. Parmi ces techniques présentées au cœur de la vie d'aujourd'hui, qui auraient renversé d'étonnement et d'admiration nos ancêtres et qui feront sourire nos descendants du 21e siècle comme nous font sourire les premières automobiles, il faut compter les

formidables moyens de communication mis à notre disposition: presse, radio, cinéma, télévision.

La télévision surtout s'est littéralement imposée à nous. Le petit écran a vite pris les dimensions du monde. Jamais l'homme n'a été informé avec une telle rapidité des faites et gestes de ses semblables. Les événements les plus lointains, pourvu qu'ils aient quelque importance, nous sont presque aussitôt connus, ils nous sont souvent mieux connus que beaucoup de ceux que vivent quotidiennement nos plus

proches voisins. Les visages des hommes politiques d'ici ou d'ailleurs nous sont devenus familiers. Les images de guerre, qu'elles nous arrivent du Vietnam ou de Saint-Domingue, du Cachemire ou du Congo, font partie de notre univers immédiat; les sentiments les plus communs comme les plus excessifs sont vécus devant nous. Il n'y a qu'à tourner un bouton et le monde est à nous: rires, pleurs, joie, amour, violence, ruse, héroïsme, tout cela nous arrive dans un tourbillon d'images désordonnées.

La télévision nous convie à la fraternité universelle. Elle nous éduque, malgré nous à la fraternité, car elle nous apprend discrètement qu'il n'y a plus d'étrangers. Tous ceux là qui apparaissent sur l'écran, qu'ils me soient sympathiques ou non, deviennent des voisins. Je peux les oublier momentanément, mais je les retrouverai à une autre émission du téléjour-

nal, d'un téléroman, d'un music-hall.

"Si tous les gars du monde, voulaient se donner la main...", ce serait une belle révolution. Et la télévision, qui est déjà une révolution, nous invite à franchir ce pas. Mais il paraît que les révolutions, une fois commencées, tournent souvent mal. On a emprisonné au nom de la liberté, on a tué au nom de la fraternité. La télévision aussi peut amorcer une révolution qui tournera mal. Le quel de la télévision ou du spectateur, sera assimilé par l'autre? Si le spectateur se laisse absorber, assimiler, dissoudre par la télévision, l'invitation à la fraternité ne sera plus qu'un rêve. Mais s'il sait assimiler ce qu'il voit, garder son identité et sa consistance devant le petit écran, tous les espoirs sont permis.

R.-R. Martin,
C.R-TV JOLIETTE

HORAIRE DE LA TELEVISION

● CBFT CANAL 2

SAMEDI, LE 5 FEVRIER

- 8.30—Musique
- 9.15—Cours universitaire
- 11.30—Tour de terre
- 12.00—La souris verte
- 12.30—Pépinot
- 1.00—Golf et tennis
- 2.00—Elles
- 3.00—Don Quichotte
- 3.30—100 millions de jeunes
- 4.00—Sir Winston Churchill
- 4.30—Images en tête
- 6.30—Téléjournal
- 6.45—Langue vivante
- 7.00—Jeunesse oblige
- 8.00—La poule aux oeufs d'or
- 8.30—La soirée du hockey
- 10.15—Votre choix
- 10.45—C'est écrit dans le ciel
- 11.00—Téléjournal
- 11.15—Nouvelles du sport
- 11.30—Cinéma

DIMANCHE, LE 6 FEV.

- 8.30—Musique
- 9.15—Cours universitaires
- 11.30—Le jour du Seigneur
- 12.30—Lectures pour tous
- 1.15—Panorama
- 1.30—Travaux et les jours
- 2.00—Grand prix
- 2.30—Magazine international des jeunes
- 3.00—L'univers des sports
- 4.00—Caméra 66
- 4.30—Trois étoiles
- 5.00—Signes du temps
- 5.30—L'heure des quilles
- 6.30—Expo 67
- 7.00—Walt Disney présente
- 8.00—Music-Hall
- 9.00—Théâtre d'une heure
- 10.00—Conférence de presse
- 10.30—Le professeur Guillemain
- 11.00—Téléjournal
- 11.15—Sports dimanche
- 11.20—D'hier à demain

LUNDI, LE 7 FEVRIER

- 10.00—Musique
- 11.00—Télévision scolaire
- 11.30—Long métrage
- 1.00—Téléjournal
- 1.05—Long métrage
- 3.00—Femmes d'aujourd'hui
- 4.00—Bobino
- 4.30—La boîte à surprise
- 5.00—Les enquêtes Jobidon
- 5.30—Atome et galaxies
- 6.00—Jeunesse oblige
- 6.30—Téléjournal
- 6.50—Nouvelles sportives
- 7.00—Aujourd'hui
- 8.00—Les belles histoires des pays d'en Haut
- 8.30—Face à la musique
- 9.00—Bras dessus, bras dessous
- 9.30—Entre ciel et terre
- 10.30—Camera 66
- 1.00—Téléjournal
- 1.20—Supplément régional
- 11.25—Nouvelles du sport
- 11.30—Cinéma

MARDI, LE 8 FEVRIER

- 10.00—Musique
- 11.00—Télévision scolaire
- 11.30—Long métrage
- 1.00—Téléjournal
- 1.05—Long métrage
- 3.00—Femme d'aujourd'hui
- 4.00—Bobino
- 4.30—La boîte à surprise
- 5.00—Bob Morano
- 5.30—Ti-Jean Caribou

6.00—Jeunesse oblige

- 6.30—Téléjournal
- 6.50—Nouvelles sportives
- 7.00—Aujourd'hui
- 8.00—Septième-Nord
- 8.30—Route 66
- 9.30—De 9 à 5
- 10.00—Le sel de la semaine
- 11.00—Téléjournal
- 11.20—Supplément régional
- 11.25—Nouvelles du sport
- 11.30—Festival du cinéma polonais contemporain

MERCREDI, LE 9 FEVRIER

- 10.00—Musique
- 11.00—Télévision scolaire
- 11.30—Long métrage
- 1.00—Téléjournal
- 1.05—Long métrage
- 3.00—Femmes d'aujourd'hui
- 4.00—Bobino
- 4.30—La boîte à surprise
- 5.00—Thierry La Fronde
- 5.30—La vie qui bat
- 6.00—Jeunesse oblige
- 6.30—Téléjournal
- 6.50—Nouvelles sportives
- 7.00—Aujourd'hui
- 8.00—Le bonheur des autres
- 8.30—Cinéma de Paris
- 10.15—Cartes sur table
- 10.45—Politique provinciale
- 11.00—Téléjournal
- 11.20—Supplément régional
- 11.25—Nouvelles du sport
- 11.30—Les incorruptibles

JEUDI, LE 10 FEVRIER

- 10.00—Musique
- 11.00—Télévision scolaire
- 11.30—Long métrage
- 1.00—Téléjournal
- 1.05—Long métrage
- 3.00—Femme d'aujourd'hui
- 4.00—Bobino
- 4.30—La boîte à surprise
- 5.00—Roquet, belles oreilles
- 5.30—Les croquignoles
- 6.00—Jeunesse oblige
- 6.30—Téléjournal
- 6.50—Nouvelles sportives
- 7.00—Aujourd'hui
- 8.00—Tous pour un
- 8.30—Rocamboles
- 9.00—Sextant
- 9.30—Défis nouveaux
- 10.00—L'heure du concert
- 11.00—Téléjournal
- 11.20—Supplément régional
- 11.25—Nouvelles du sport
- 11.30—Cinéma

VENDREDI, LE 11 FEV.

- 9.00—Musique
- 10.30—Long métrage
- 1.00—Téléjournal
- 1.05—Longs métrages
- 3.00—Femme d'aujourd'hui
- 4.00—Bobino
- 4.30—La boîte à surprise
- 5.00—Les cadets de la forêt
- 5.30—Nos frères, les hommes
- 6.00—Jeunesse oblige
- 6.30—Téléjournal
- 6.50—Nouvelles sportives
- 7.00—Aujourd'hui
- 8.00—Du côté de Québec
- 8.30—Cinéma international
- 10.15—Les couche-tard
- 10.45—Micheline
- 11.00—Téléjournal
- 11.20—Supplément régional
- 11.25—Nouvelles du sport
- 11.30—Cinéma

SAMEDI, LE 5 FEVRIER

- 10.00—Bien l'bonjour
- 11.00—Dessins animés
- 12.00—Ciné-samedi
- 2.00—Sur le matelas
- 3.00—Cinéma
- 4.30—DéTECTIVE international
- 5.00—La rampe sportive
- 5.30—C'est arrivé cette semaine
- 6.00—Intrigues à Hawaï
- 7.00—Jeunesse d'aujourd'hui
- 8.00—Comment, pourquoi?
- 8.30—Les grands spectacles
- 10.45—Dernière heure et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Cinéma
- 12.40—Dernière édition

DIMANCHE, LE 6 FEV.

- 9.30—Musique
- 10.30—Cours télévisés
- 11.15—Bien l'bonjour
- 12.00—La création du monde
- 12.30—Le journal des jeunes
- 1.00—Le coin du disque
- 1.30—Ciné-dimanche
- 3.30—Le siffleur
- 4.00—En toute franchise
- 4.30—Télé-quilles
- 5.30—Les p'tits bonhommes du dimanche
- 6.30—Jeunes talents
- 7.00—Ciné-spectacle
- 8.30—La belle époque
- 9.00—Perry Mason
- 10.00—Bon voyage
- 10.30—Le Québec en marche
- 10.45—Dernière heure et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Face à face
- 12.10—Dernière édition

LUNDI, LE 7 FEVRIER

- 8.15—Bien l'bonjour
- 9.00—36-24-36
- 9.15—Télé-bonbons
- 9.30—Toast et café
- 10.30—Ciné-matin
- 12.00—Première édition
- 12.15—Ciné-midi
- 2.00—Super bingo
- 2.30—L'éternel amour madame
- 3.00—Bon après-midi
- 4.00—Dessins animés
- 4.30—Zoo du Capitaine Bonhomme
- 5.30—Les hommes volants
- 6.00—Télé-MéTRO
- 6.50—Sports Images
- 7.00—Dernière heure
- 7.15—Ciné-roman
- 7.30—Hong-Kong
- 8.30—Ma sorcière bien-aimée
- 9.00—Le Grand Prix Musical
- 9.30—Alors raconte
- 10.00—Relevez les manchettes
- 10.30—Tirez sur l'invité
- 10.45—En première page et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Cinéma
- 12.40—Dernière édition

MARDI, LE 8 FEVRIER

- 8.15—Bien l'bonjour
- 9.00—36-24-36
- 9.15—Télé-bonbons
- 9.30—Toast et café
- 10.30—Ciné-matin
- 12.00—Première édition
- 12.15—Ciné-midi
- 2.00—Super bingo
- 2.30—L'éternel amour madame
- 3.00—Bon après-midi
- 4.00—Dessins animés
- 4.30—Zoo du Capitaine Bonhomme

5.30—Dernier recours

- 6.00—Télé-méTRO
- 6.50—Sports-images
- 7.00—Dernière heure
- 7.15—Ciné-roman
- 7.30—Destination danger
- 8.30—Cré-Basile
- 9.00—Tentez votre chance
- 9.30—Nous les amoureux
- 10.00—Prix Plaza
- 10.45—En première page et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Cinéma
- 12.40—Dernière édition

MERCREDI, LE 9 FEVRIER

- 8.15—Bien l'bonjour
- 9.00—36-24-36
- 9.15—Télé-bonbons
- 9.30—Toast et café
- 10.30—Ciné-matin
- 12.00—Première édition
- 12.15—Ciné-midi
- 2.00—Super bingo
- 2.30—L'éternel amour
- 3.00—Bon après-midi madame
- 4.00—Dessins animés
- 4.30—Zoo du Capitaine Bonhomme
- 5.30—Le colonel March
- 6.00—Télé-méTRO
- 6.50—Sports-images
- 7.00—Dernière heure
- 7.15—Ciné-roman
- 7.30—Ecouade criminelle
- 8.30—Hockey
- 10.00—Devinez juste
- 10.30—Variétés Richelleu
- 10.45—En première page et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Cinéma
- 12.40—Dernière édition

JEUDI, LE 10 FEVRIER

- 8.15—Bien l'bonjour
- 9.00—36-24-36
- 9.15—Télé-bonbons
- 9.30—Toast et café
- 10.30—Ciné-matin
- 12.00—Première édition
- 12.15—Ciné-midi
- 2.00—Super bingo
- 2.30—L'éternel amour
- 3.00—Bon après-midi
- 4.00—Dessins animés
- 4.30—Zoo du Capitaine Bonhomme
- 5.30—L'épée de Florence
- 6.00—Télé-méTRO
- 6.45—Y'a du ski
- 7.00—Dernière heure
- 7.15—Ciné-roman
- 7.30—Qui dit vrai
- 8.00—A la catalogne
- 8.30—Cinéma
- 10.00—Adam ou Eve
- 10.30—Mon coeur est un violon
- 10.45—Dernière heure et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Cinéma
- 12.40—Dernière édition

VENDREDI, LE 11 FEV.

- 8.15—Bien l'bonjour
- 9.00—36-24-36
- 9.15—Télé-bonbons
- 9.30—Toast et café
- 10.30—Ciné-matin
- 12.00—Première édition
- 12.15—Ciné-midi
- 2.00—Super-bingo
- 2.30—L'éternel amour
- 3.00—Bon après-midi
- 4.00—Dessins animés
- 4.30—Zoo du Capitaine Bonhomme
- 5.30—Au nom de la loi
- 6.00—Télé-méTRO
- 6.50—Sports-images
- 7.00—Dernière heure
- 7.15—Ciné-roman
- 7.30—En première
- 9.30—M. Banco
- 10.00—La famille Stone
- 10.30—Toute la ville en parle
- 10.45—Dernière heure et météo
- 11.00—La ronde des sports
- 11.10—Cinéma
- 12.40—Dernière édition

Le charmant méchant Bidou

par Gisèle THEROUX



Dans l'histoire de tous les téléromans canadiens, il y en a eu deux... Deux paresseux. Le premier, de regrettable mémoire, fut Amable dans la série *Le Survenant*. Un vrai de vrai. Qui faisait pitié tellement semblait grande la douleur que provoquait le moindre de ses mouvements.

Puis, il y a Bidou. Celui-là, c'est différent. Malgré ses mauvais coups, ses moments de paresse, ses périodes de beuveries, il est sympathique aux téléspectateurs. Bidou Lalogue possède un certain magnétisme. Essayons, si vous voulez, de voir de quoi il est fait...

Le comédien lui-même, Yvon Leroux, qui joue ce rôle dans le téléroman *Les belles histoires des pays d'en haut* que présente Radio-Canada, au réseau français, le lundi à 8 heures du soir, nous en parle ainsi:

"Pour moi, de dire Yvon "Bidou" Lalogue, Bidou, c'est d'abord un malheureux. Un démolé. Comme une légion d'autres individus le sont par une éducation de serre-chaude. Une surprotection des parents, qui par leurs attitudes inconscientes, en ont fait un être faible. Qui ne peut pas ne pas souffrir de son état, une fois devenu adulte à son tour.

"C'est aussi, d'ajouter Bidou, un rôle pas trop fatigant à jouer; pendant plusieurs émissions, je ne fais rien... même pas le "train"... Ceci dit à la blague, bien sûr, puisque Yvon Leroux, c'est un comédien sérieux sur lequel les réalisateurs, et en l'occurrence le réalisateur des *Belles histoires*, Bruno Paradis, peuvent compter.

Si les personnages *Belles histoires* existent maintenant à la télévision depuis dix ans, Bidou, lui, a fait son apparition en

1958. Au début, c'est-à-dire avant son mariage, le personnage était un peu plus terne. Peut-être bien parce que cette paresse, qui le caractérise, avait moins de conséquence. Maintenant qu'il a pris femme, la douce et belle Nannette, c'est plus grave. Tout comme le Père Lalogue, d'ailleurs, cette jeune créature, "unie à Bidou pour le meilleur et pour le pire", souffre à cause de Bidou. Mais lui pardonne. Et l'on recommence. Elle reçoit les promesses de son beau Bidou, elle s'efforce d'y croire et l'on s'endort en rêvant d'un lendemain ensoleillé.

Le comédien Yvon Leroux possède vraiment un physique théâtral. Pour personnifier Bidou, il lui suffit de sa casquette sur le coin de l'oeil et de ses deux mains enfoncées dans les poches. Pour devenir comte? Il lui faudrait seulement, ou à peu près, relever un peu plus son menton en gavroche. Car d'un comte, il a déjà l'élégance et l'allure fière. Pour jouer un bandit? Pencher l'épaule gauche et sortir un pistolet en mettant son oeil noir en coin. Et voilà.

Tout autant qu'il est sincère dans son métier de comédien, Yvon Leroux l'est dans la vie de tous les jours, dans son rôle d'époux et de père de famille.

"Ma femme? de dire en souriant Yvon Leroux; elle est extraordinaire, pleine de fantaisie, d'imprévus. Elle se lave les dents en lisant Shakespeare, et pour raconter un conte aux enfants, oublie l'heure du repas..."

Trois charmants bouts-de-choux égaient cette maison où règne l'harmonie et la joie de vivre.

Mais Yvon "Bidou" Lalogue, s'il est paresseux à la télévision dans son rôle de Bidou ne l'est pas dans la vie; c'est un homme fort actif. En plus de son travail de comédien, Yvon Leroux fait aussi de la mise en scène; l'an dernier, il a fait la mise en scène de la pièce "Treize à table" que le Théâtre populaire Molson a promenade à travers toute la province. Cette année, il est devenu scripteur de la série radiophonique *Jeunesse dorée*.

Paresseux, Bidou? Oui, selon la volonté de l'auteur des *Belles histoires*, Claude-Henri Grignon. Mais Yvon Leroux, sympathique, charmant, courtois, citant très souvent dans la conversation Pierre Fresnay et Louis Jouvet, hommes de théâtre qu'il admire, possède autant de magnétisme que son personnage.

Pour un travail soigné...

VOYEZ

A. AYOTTE LTEE

- PLOMBERIE ● CHAUFFAGE
- COUVERTURE ● BRULEUR A L'HUILE
- SOUDURE HAUTE PRESSION

162 nord, rue St-Pierre
Joliette

Tél. 756-4393



CANAL 2

LUNDI, LE 7 FEVRIER

11 h. 30 a.m. — **Le manoir de la haine**: E.U. Film d'aventures. En Ecosse, deux jeunes gens s'efforcent de réconcilier leurs familles. Adultes et adolescents.

1 h. 05 — **Beau Brummel**: E.U. Film pseudo-historique. Brummel, séduisant capitaine, devient le conseiller favori du Prince de Galles. Réalisation somptueuse. Liaisons. Adultes.

11 h. 30 — **Les louves**. Drame policier avec François Périer et Micheline Presle. Un soldat évadé d'un camp allemand devient la victime de trois femmes cupides. Sujet invraisemblable. Interprétation excellente. Sentiments bas. Adultes, des réserves.

MARDI, LE 8 FEVRIER

11 h. 30 a.m. — **Bonnes à tuer**. Fr. Drame avec Michel Auclair et Danielle Darrieux. Un aventurier réunit les femmes de sa vie en vue de tuer l'une d'entre elles. Artificiel et prétentieux. Adultes, de nettes réserves.

1 h. 05 — **Les anges déchus**: Fr. It. Mélodrame. Une prostituée est sauvée du suicide par un ingénieur qui s'éprend d'elle. Scénario faux et ennuyeux. Passion coupable. Déconseillé.

11 h. 30 — **Eroica**: Pol. Film satirique. 1ère partie: un épisode de la résistance polonaise. 2e partie: un incident dans un camp de concentration. Original et captivant. Adultes.

MERCREDI, LE 9 FEVRIER

11 h. 30 a.m. — **Deux nigauds cow-boys**: E.U. Comédie avec Bud Abbott et Lou Costello. Les aventures de deux citadins dans un ranch de l'Ouest. Tous.

1 h. 05 — **Escalade à Hollywood**: E.U. Comédie musicale avec Frank Sinatra et Gene Kelly. Les mésaventures de deux marins qui prétendent être les amis d'un célèbre pianiste. Prétexte à des numéros de music-hall assez intéressants. Adultes.

8 h. 30 — **Les époux terribles**: It. Comédie de caractère. Les extravagances d'une jeune femme viennent près de rompre son mariage. Oeuvre nuancée et juste. Leçons de vie conjugale. Adultes.

JEUDI, LE 10 FEVRIER

11 h. 30 a.m. — **Le grand secret**: Fr. Documentaire. Compte-rendu de l'état actuel des recherches scientifiques sur le secret des origines de la vie. Intéressant. Images saisissantes. Commentaire clair et évocateur. Honnêteté de la présentation. Sujet abordé avec prudence. Tous.

1 h. 05 — **La police fédérale enquête**: E.U. Documentaire romancé avec James Stewart et Vera Miles. L'évolution du F.B.I. depuis sa fondation, en 1924. Partie documentaire intéressante. Intrigue trop sentimentale et superficielle. Adultes et adolescents.

11 h. 30 — **Fusillade à Tucson**: E.U. Western. Promu shérif, un homme doit emprisonner son frère devenu un hors-la-loi. Film de série. Adultes.

VENDREDI, LE 11 FEVRIER

11 h. 30 a.m. — **Le fils de Robin des Bois**: E.U. Film d'aventures avec Cornel Wilde et Anita Louise. Le fils de Robin des Bois délivre le fils de la reine d'Angleterre. Sujet usé. Adultes et adolescents.

1 h. 05 — **Angelito**: Esp. Mélodrame avec Angelito. Après de nombreuses aventures, un orphelin est finalement adopté par une dame très riche. Conte simpliste. Tous.

8 h. 30 — **Le pont de la dernière chance**: Youg. Drame de guerre. Des maquisards tentent de délivrer un chef de la résistance prisonnier des nazis. Sympathique. Traîne en longueur. Bonne séquence finale. Adultes et adolescents.

11 h. 30 — **Hiroshima, mon amour**: Fr. Drame psychologique. Une Française, en séjour à Hiroshima, s'éprend d'un Japonais; ensemble, ils évoquent les douloureux souvenirs du passé. Esthétique exceptionnelle. Style méditatif. Images soignées. Dialogue remarquable. Dénonciation des atrocités de la guerre. Conception de l'amour. Scènes d'alcôves. Adultes, de nettes réserves.

SAMEDI, LE 12 FEVRIER

11 h. 30 — **La vengeance de Scarface**: E.U. Film de gangsters. A la sortie de prison, un ancien policier, condamné à tort, cherche à se venger. Banal. Tension soutenue. Adultes.

CANAL 10

DIMANCHE, LE 6 FEVRIER

1 h. 30 — **Piedalu à Paris**: Fr. Comédie. Un cultivateur vient à Paris proposer au gouvernement un plan de réforme financière. Amusant, mais inégal. Adultes.

7 h. — **Le temps de la colère**: E.U. Film de guerre avec Rogert Wagner et Terry Moore. La guerre transforme un homme dur et méprisant. Evolution salutaire de héros. Combats très durs. Adultes.

LUNDI, LE 7 FEVRIER

10 h. 30 a.m. — **On demande le docteur Kildare**: E.U. Comédie dramatique avec Lew Ayres et Lionel Barrymore. Les mésaventures d'un jeune médecin qui soigne un individu mystérieux. Satire légère. Adultes et adolescents.

12 h. 15 — **L'amour viendra**: It. Mélodrame. Un couple souffre de mésentente parce que l'épouse s'est mariée par intérêt. Thème pour adultes.

MARDI, LE 8 FEVRIER

10 h. 30 a.m. — **Pêcheur d'Islande**: Fr. Drame avec Jean-Claude Pascal et Juliette Mayniel. Un bateau semble porter malheur à ses équipages. Belles scènes de vie maritime. Interprétation honnête. Amour libre. Adultes.

12 h. 15 — **Le faucon maltais**: E.U. Film policier avec Humphrey Bogart et Mary Astor. Un détective est chargé de retrouver une statuette de prix. Mystérieux à souhait. Humour. Milieu peu reluisant. Adultes, des réserves.

11 h. 10 — **Le père Goriot**: Fr. Drame avec Pierre Larquey et Pierre Renoir. L'amour passionné d'un père pour ses deux filles le mène à sa ruine. Adaptation de l'oeuvre de Balzac. Non coté. Sujet à caution.

MERCREDI, LE 9 FEVRIER

10 h. 30 a.m. — **Adorables démons**: Fr. Comédie. Une jeune comédienne entre dans la vie d'un industriel et lui crée des difficultés. Banal et conventionnel. Adultes, des réserves.

12 h. 15 — **La seconde Madame Carroll**: E.U. Drame psychologique avec Humphrey Bogart et Barbara Stanwyck. Un peintre qui a tué sa première femme vient près d'éliminer la seconde. Scénario et réalisation habiles. Amoralisme. Adultes, des réserves.

11 h. 10 — **Le secret de Mayerling**: Fr. Drame avec Jean Marais et Dominique Blanchar. Les amours de Rodolphe de Habsbourg et de la jeune Maria Vetsera. Réalisation froide mais soignée. Situations inadmissibles sur le plan religieux. Déconseillé.

JEUDI, LE 10 FEVRIER

10 h. 30 a.m. — **Honolulu**: E.U. Comédie avec Robert Young et Eleanor Powell. Plusieurs quiproquos résultent du fait qu'un acteur se fait remplacer par un sosie. Adultes, des réserves.

12 h. 15 — **Le plus beau jour de ma vie**: Austr. Film musical. Un orphelin admis dans le chœur des Petits Chanteurs de Vienne, est accusé à tort d'un vol. Simpliste. Tous.

8 h. 30 — **Les révoltés de Lomanach**: Fr. Film de cape et d'épée avec Dany Robin et Amedeo Nazzari. Chargée d'abattre un ennemi, une jeune fille en devient amoureuse. Rien de neuf. Thème et situations pour adultes.

11 h. 10 — **Le gardien**: Fr. Drame avec Tino Rossi et Lilia Vetti. Un beau gardien cause le malheur de sa fiancée et le sien en se laissant prendre aux charmes d'une bohémienne. Invraisemblable et mal construit. Liaison. Images osées. Adultes, des réserves.

VENDREDI, LE 11 FEVRIER

10 h. 30 a.m. — **Le flambeau de la liberté**. E.U. Western avec Victor Mac Laglen. Des colons américains luttent contre des aventuriers constructeurs de chemins de fer. Film mouvementé. Adultes et adolescents.

12 h. 15 — **Des jeunes filles dans la nuit**: Fr. Film à sketches avec Gaby Morlay et Fernand Ledoux. Le feu ayant éclaté dans un pensionnat, six jeunes filles retournent chez elles à l'improviste. Dialogue cynique et dur. Adultes, des réserves.

7 h. 30 — **Le moineau de la Tamise**: E.U. Fantaisie historique avec Irène Dunne et Alec Guinness. Un petit orphelin, désireux de voir la Reine, s'introduit au Palais et est soupçonné d'un complot. Original et charmant. Tous.

11 h. 10 — **Le monde sera notre**: It. Drame policier. Deux comparses tentent de s'emparer du fruit d'un vol de bijoux. Scénario conventionnel. Châtiment final. Moeur libres. Scènes osées. Adultes, des réserves.

SAMEDI, LE 12 FEVRIER

12 h. — **Emile L'Africain**: Fr. Comédie avec Fernandel et Noëlle Norman. Séparé de sa femme, un homme tente de revoir sa fille qui doit se marier. Sujet mince. Humour. Situations risquées. Adultes.

3 h. — **Forfaiture**: Fr. Drame avec Louis Jovet et Sessue Hayakawa. A cause d'une dette de jeu, une femme mariée devient la débitrice d'un prince mongol qu'elle finit par tuer. Eléments suggestifs. Adultes, des réserves.

8 h. 30 — **L'enjeu**: E.U. Comédie sociale avec Spencer Tracy et Katharine Hepburn. Un honnête homme pressenti comme candidat se désiste devant les compromissions qu'on exige de lui. Adultes adolescents.

11 h. 15 — **La révolte des gladiateurs**: It. Esp. Film d'aventures. Le peuple d'Arménie se révolte, appuyé par les gladiateurs. Simpliste. Adultes.

FEDERATION JOLIETAINE DES OEUVRES DE CHARITE 1966

RESPONSABLES: Paroisse Notre-Dame-des-Prairies



M. Florent Morel, président Agent.



M. Paul Asselin, trésorier Expéditeur.

Tino Rossi à Joliette

"Le Temps des guitares"

C'est le 17 avril que la populaire opérette française "Le Temps des guitares" prendra l'affiche à la Salle Académique du Centre de Loisirs. Ce spectacle qui met en vedette Tino Rossi dans l'incroyable rôle de Tino Rossi tient l'affiche au théâtre ABC à Paris depuis déjà deux ans.

Personne n'ignore ce phénomène social qu'est Tino Rossi. Chacune de ses opérettes est un succès commercial et ses disques se vendent toujours par millions. Ce sera un retour au Québec après plusieurs années d'absence.

De ce spectacle à grand déploiement où il tient la vedette, Tino Rossi est admirablement secondé par la diseuse Jacqueline Boyer qui est déjà venue au Canada à quelques reprises

et par Jean-Marie Proslie. "Le Temps des guitares" sera interprété à Joliette par les mêmes artistes qui ont créé cette opérette à Paris, soit outre les trois mentionnés ci-dessus, Georges Montal, Max Billy, Ildy, Guetty Vittel, René Novan, Jean Brunyl, Claudi Lombardi et Hélène Parage.

Il est à noter que "Le Temps des guitares" ne sera à l'auditorium du Centre de Loisirs que le dimanche 17 avril à 7 h. 30. On peut dès maintenant se procurer ses billets par commande postale, au 1411, rue Crescent, suite 405, à Montréal.

A Joliette "Le Temps des guitares" est présenté par les Productions Harry G. Selers, et le Centre de Loisirs Joliette Inc.

AVIS

JOS. SANSOUCY,

un des plus grands magasins de marchandise à la verge, où vous économiserez beaucoup d'argent en faisant vos achats chez nous.

COIN ST-CHARLES et NOTRE-DAME (près du Séminaire)

PLOMBERIE

COUVERTURE

CHAUFFAGE

Brûleurs à l'huile



ENTRETIEN-REPARATION

Latendresse & Pauzé Enrg.

644, RUE ST-THOMAS

TEL. PL. 6-6001

JOLIETTE, QUE.

Lisez et faites lire
l'Action populaire



LES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION DES ASSUREURS-VIE

Les officiers de l'Association des assureurs-vie de Joliette ont été installés lors de leur première assemblée de l'année 1966. Voici donc ceux qui seront chargés, durant le prochain terme, de voir aux intérêts de l'association: Florian Richard, CLU, ex-président, Gilles Rouleau, CLU, président, Michel Denis, secrétaire; debout, Jean-Marie Mailhot, président du comité de l'effectif, Jean-Paul Morin, CLU, président du

comité d'éthique et de pratique, Gilles Marchand, président du comité du bulletin, Réal Champagne, président du comité des relations publiques, Lionel Bélisle, président du comité d'accueil, Gérard Tétreault, CLU, responsable des cours CLU et LUATC. Étaient absents: Denis Loyer, président du comité du programme, et Clément Mailhot, CLU, trésorier de l'Association.

Une statue célèbre devient mobilier historique

Le ministre des Affaires culturelles, M. Pierre Laporte, annonce le classement comme objet mobilier et artistique de la statue de Notre-Dame du Saguenay, située du Cap Trinité, oeuvre de sculpteur Louis Jobin, en 1881. Ce classement est fait par résolution de la Commission des monuments historiques du Québec.

Cette statue mesure trente pi. de hauteur et huit pi. de largeur. Il y a environ 85 ans que la statue de Notre-Dame du Saguenay a été installée sur le faite du Cap Trinité. Elle est devenue bientôt célèbre et connue de tous les voyageurs ou touristes du monde entier se rendant dans la région saguenéenne. On sait que la statue domine toute la région se trouvant sur le pic d'une suite de rochers abrupts qui bordent le fjord du Saguenay, à

environ 40 milles de son débouché sur le fleuve St-Laurent. masses impressionnantes des caps Trinité et Eternité, séparés par une baie profonde qui en fait ressortir la majesté et qui en répète les échos. L'idée d'installer une statue à cet endroit serait attribuable à Son Exc. Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, et elle remonte à 1865, alors qu'il était curé de paroisse. Elle devint un voeu par la suite, mais il se passa un peu plus de quinze années avant que le projet ne fut réalisé par M. Charles-Napoléon Robitaille, de Québec. Voyageant par bateau à cet endroit, le 20 août 1880, M. Robitaille fit part de son projet à plusieurs personnes qui l'accompagnaient. Il reçut aussitôt le concours de Mgr Joseph-David Déziel, curé de Lévis et fonda-

teur du collège du même nom, qui s'inscrivit pour la première contribution.

Le sculpteur, Louis Jobin, que Marius Barbeau désigne comme étant "le dernier de nos grands artisans" accepta ce travail qui fut terminé en 1881. Le coût de la statue avec les frais de son installations s'élevaient à \$6,000.

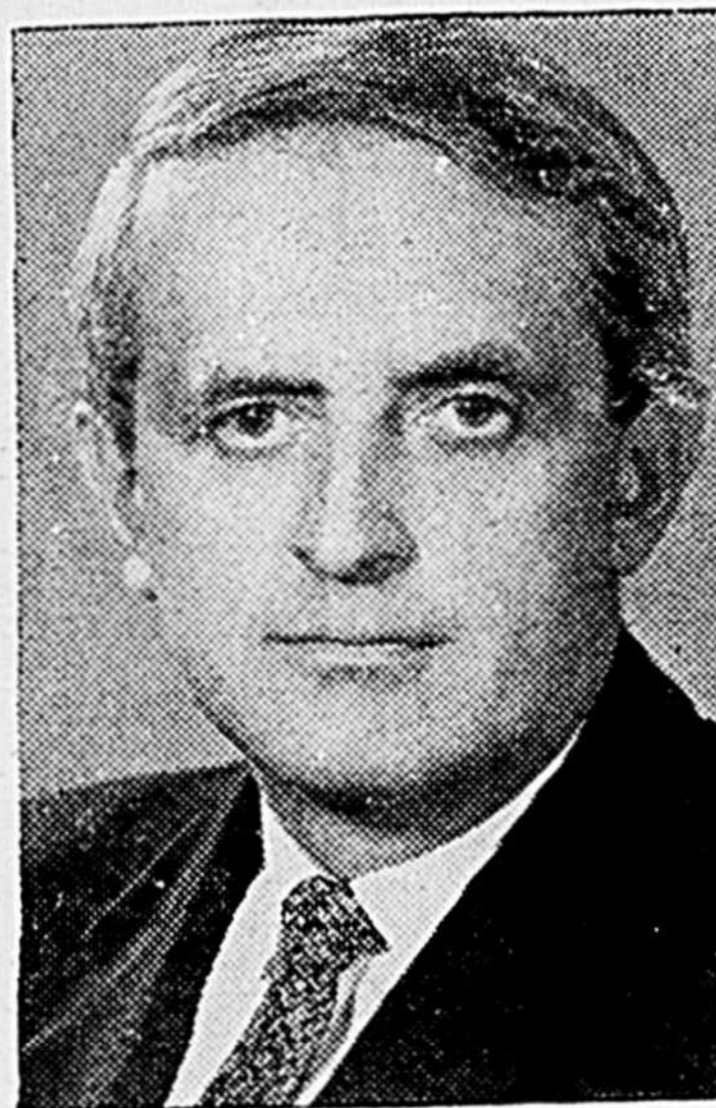
Lorsqu'elle fut installée, M. Robitaille devait rester avec le poids d'une dette de \$1,750. qu'il réussit à payer péniblement. L'installation de la statue, sur le cap, à plus de 1,200 pi. au-dessus du niveau de l'eau posait, à cette époque de graves problèmes. Mais on réussit l'opération en 22 étapes sans accident ni retard. La bénédiction solennelle eut lieu le 15 septembre, 1881.

Biographie du ministre de l'agriculture J.-J. Greene

M. John Joseph Greene, député de Renfrew-Sud, devenu ministre de l'Agriculture du Canada le 18 décembre, est né à Toronto le 24 juin 1920 et a fait ses études supérieures aux écoles de l'Université de Toronto.

Ses études supérieures terminées, M. Greene a travaillé pour une maison d'éditions à Toronto, tout en rédigeant une colonne pour une publication de la radio. En 1930, il se rendit dans la région minière du

nord de l'Ontario et travailla dans les mines de Schumacher jusqu'à son enrôlement dans le CARC, en 1941.



Pendant qu'il servait outremer dans l'ensemble des unités de chasse, il fut cité à l'ordre du jour, et reçut la Distinguished Flying Cross. Libéré du service avec le grade de lieutenant de section, il continua ses études en vertu du régime du Ministère des Anciens combattants, obtenant le baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto, en 1948, et un parchemin en droit d'Osgoode Hall, en 1950. Admis au barreau cette même année, il alla s'établir à Arnprior, et ouvrit un bureau d'avocat dans cette jolie petite ville de la vallée de l'Outaouais, beaucoup de ses clients venant des régions agricoles avoisinantes.

Actif dans les affaires locales, M. Greene a fait partie du

Conseil municipal d'Arnprior pendant six ans, et du Conseil municipal du comté de Renfrew pendant trois ans.

M. Greene, qui est le premier député de l'Est canadien à être nommé ministre de l'Agriculture du Canada depuis 1911, a été élu pour la première fois à la Chambre des communes aux élections générales de 1963. Depuis cette date, il a fait partie de comités de la Chambre qui ont étudié les questions de privilèges et d'élections, de relations industrielles, d'affaires des anciens combattants, de chemin de fer et télégraphe. Il a agité comme président conjoint du comité de la Chambre sur le crédit à la consommation.

Il a été délégué aussi à la 54e Conférence de l'Union interparlementaire, qui avait eu lieu à Dublin en mars 1965 et à la session plénière du groupe, qui se tenait par la suite à Ottawa.

Il a épousé Mlle Corinne Bedore, d'Arnprior. Ils ont deux fils, Peter et Glenn, et trois filles, Jocelyne, Stéphanie et Virginie.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

HORIZONTALEMENT

- 1—Petit volcan rejetant de la boue. — Sensation olfactive.
- 2—Préfixe — Sans tache.
- 3—Pronom personnel. — Les dernières heures du jour.
- 4—Qui est sans pouvoir suffisant.
- 5—Possédé. — Mouvement imprimé aux artères par le passage de l'onde sanguine. Préposition.
- 6—Parcouru des yeux. — Possessif.
- 7—Année. — Boire en aspirant avec la langue. — Démonstratif.
- 8—Qui révèlent une chose cachée.
- 9—Sorte de mâchoires à vis pour maintenir les objets à travailler. — Marie, joint.
- 10—Préfixe d'égalité. — A l'audace de.
- 11—Personnes, individus. — Demeure dans le même état.

VERTICALEMENT

- 1—Rendue sale. — Sable ou menu gravier.
- 2—Troublé. — Sans surcharge.
- 3—Mammifère carnassier. — Fourrure blanche et grise.
- 4—Exacte, minutieuse.
- 5—Conjonction. — Fut changée en génisse. — Aluminium. — Bon pour le chien.
- 6—S'emparas, par ruse, d'un bien appartenant à un autre.
- 7—Pronom indéfini. — Simone Lacasse. — Conjonction. — Métal précieux.
- 8—Qui produit un désastre.
- 9—Ville d'Angleterre. — Adjectif indéfini.
- 10—Allez en latin. — Plainte, éclat de voix.
- 11—Clairsemés. — Intentée une action en justice.

Les Editions SERGE

Solution du problème de la semaine dernière

HORIZONTALEMENT

- 1—RENDU AVISA
- 2—NUS BAN
- 3—SN REpondRE
- 4—SUR ELU OUR
- 5—ELEE UTILES
- 6—STERILE
- 7—ACCEDA ENEE
- 8—PLI ILE TUS
- 9—PENITENT SS
- 10—DUE TOT
- 11—LIEES ENTAI

VERTICALEMENT

- 1—ROSSE APPEL
- 2—NUL CLE
- 3—NN RESCINDE
- 4—DUR ETE IUE
- 5—USEE EDITES
- 6—PLURALE
- 7—ABOUTI ENTE
- 8—VAN ILE TON
- 9—INDOLENT TT
- 10—RUE EUS
- 11—AMERS ESSAI

DR Jean-M. LANOIE, M.D. S.C.P.Q.

Spécialité: maladies du coeur

Consultation sur rendez-vous

550, BORDELEAU JOLIETTE TEL. 756-8921



C. Maurice Desrochers

COURTIER D'ASSURANCES

Tél. PL. 3-9811

25, Place Bourget sud

Joliette

VIE

FEU

VOL

AUTO

RESPONSABILITE

Chronique du Séminaire

Lundi, le 24 janvier

LA TEMPETE DE NEIGE

Il n'y a pas de classe aujourd'hui. Les autobus scolaires n'ont pu circuler par suite de la tempête de neige qui s'est abattue hier sur notre province.

Mardi, le 25 janvier

En 2e année collégiale: la psychiatrie

Cet avant-midi, le Docteur Pierre Martel présente la psychiatrie aux élèves de 2e année du cours collégial. Le Docteur Martel est le surintendant médical de l'Hôpital St-Charles, à Joliette.

La causerie de ce spécialiste est vivement appréciée et donne lieu à d'intéressantes questions de la part des élèves. Quelques professeurs assistent aussi à cette conférence présentée dans les cadres du Service d'informations professionnelles récemment organisé à l'intention des élèves de 2e année du cours collégial.

Les responsables de ce Service d'informations sont reconnaissants envers tous les spécialistes qui acceptent de collaborer en faisant connaître leur profession aux élèves de 2e collégiale.

Judi, le 27 janvier

DEBUT D'INCENDIE

Vers 6 h. de l'après-midi, un commencement d'incendie se déclara au sous-sol de l'aile des professeurs. La chute à papier fut le lieu où les pompiers durent travailler à enrayer le feu qui se communiquait rapidement dans la partie boisée de la chute à papier. On se servira maintenant de l'incinérateur de l'aile du Centenaire.

CINE-CRAN

Les élèves du cours collégial assistent, à la salle académique, au film intitulé: "Au coeur de la vie", trois sketches différents concentrés sur le même sujet, grand prix de la jeunesse en 1962; grand prix au festival de Londres-Locarno, etc.)

CONCOURS ORATOIRE

Les étudiants et étudiantes de 1ère et de 2e année collégiale pourront prendre part au 25e concours oratoire organisé par la section de l'A.J.C. du Collège de Lévis. On se souvient que l'an dernier, M. André Hamelin avait obtenu la 2e place et une bourse lors des épreuves finales du Concours provincial. Au concours, la section féminine était représentée par Mlle Lorraine Mathews. Le sujet du présent concours est le suivant: "Maitres chez nous". Après un exposé du problème, le concurrent devra proposer des solutions pour nous rendre "Maitres chez nous".

Nous souhaitons de nouveaux succès à nos représentants et représentantes.

NOS CANDIDATES DU 2 FEVRIER

Samedi, le 29 janvier

Une atmosphère d'élection règne dans les salles de récréation. Des pancartes renseignent les électeurs. Tout se passe dans un ordre parfait. Les discours des candidats sont brefs. La population étudiante ira aux urnes mardi et mercredi prochain.

Deux candidats se présentent à la présidence: Michel Roch, avec deux assistants: Jean-Pierre Malo et Jacques Allard; tandis que André Hamelin, le second candidat, est assisté de Raymond Malo et Jean-Claude Cou-tu.

André Hamelin, dans son programme promet de "faire une législation pour une meilleure information de notre milieu étudiant... fournir aux étudiants de tous les niveaux un système d'orientation effectif... communiquer avec les parascolaires d'une manière intensive; doter le secrétariat d'un personnel fé-

minin important... tout mettre en oeuvre pour que notre Institution communique à l'extérieur le dynamisme qu'elle se doit d'avoir face à notre éducation et à l'éducation de nos citoyens de demain".

Michel Roch propose à ses électeurs de "centrer toute notre activité étudiante sur l'AGE... établir une étroite collaboration avec la commission du secondaire... refondre le budget... consolider les rapports avec les Autorités... améliorer la politique extérieure de l'AGE avec l'UGEQ et FAGECCQ"... telles sont les grandes lignes de la politique du Candidat Roch.

CONCOURS NATIONAL DE VERSION LATINE

Une quarantaine d'étudiants et d'étudiantes du cours collégial prendront part, mardi le 1er février, au concours national de version latine organisé par la Société Canadienne des Etudes Classiques. Cet examen est sous la direction du Père Louis-Philippe Gauvreau, c.s.v., responsable du Latin au cours collégial.

"L'ESTUDIANT"

Le Journal des Etudiants nous arrive avec une détermination bien concrète de remplir son rôle dans le milieu étudiant, dès le début de l'année, de publier tous les quinze jours, les lecteurs s'intéresseront davantage au problèmes actuels. C'est ainsi que des articles sur "les élections" la "démocratisation des budgets" les "activités culturelles..." le travail accompli par le Conseil des élèves... sans parler des loisirs et des "Oubliettes" et les prochaines activités à la salle académique" autant de sujets intéressants et bien racontés qui encouragent les étudiants à lire le journal.

LE QUATUOR DE PIERRE BOURQUE

Mardi, le 25 janvier

Ce soir, à la salle académique, les Jeunesses Musicales ont présenté un récital de musique classique interprété par un quatuor de saxophones. En effet, l'ensemble de saxophones de Pierre Bourque a été très chaleureusement applaudi.

Ce quatuor était composé de quatre jeunes instrumentistes Canadiens français dont le directeur M. Bourque n'a pas 30 ans et qui enseigne le saxophone aux sections Montréal et Québec du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de la province.

Les trois jeunes musiciens qui complètent l'ensemble sont des élèves les plus doués de la classe de saxophone de Québec: Claude Brisson, sax alto; Jean Bouchard, sax baryton; et Rémi Ménard, sax ténor.

On est habitué à entendre le saxophone dans les morceaux de Jazz ou dans la musique militaire, mais on s'est rendu compte qu'il est un instrument tout à fait complet par lui-même. On a admiré dans ce quatuor une discipline exemplaire, une exécution nette et souple.

Le quatuor de Pierre Bourque possède un répertoire très intéressant et varié. Parmi les auteurs, on a remarqué le nom d'un jeune compositeur canadien, Marc Fortier.

Ce récital s'inscrit parmi les meilleurs au bilan des activités JMC de l'année.

INFORMATIONS DU CONSEIL PEDAGOGIQUE AU COURS SECONDAIRE

Par suite de l'intérêt manifesté par les parents, le Conseil Pédagogique du cours secondaire recommande:

- que les professeurs de 8e année organisent, vers la fin de janvier ou au début de février, une nouvelle rencontre avec les parents de tous leurs élèves;
- que les professeurs de 9e,

10e et 11e années organisent, également vers la fin de janvier ou au début de février, des rencontres avec les parents de leurs élèves qui réussissent plus difficilement en classe. On demande cependant de ne pas se limiter aux élèves qui ont moins de 60% au bulletin du premier semestre;

2. Les membres du Conseil ont approuvé un projet en vue d'accorder des périodes de sports obligatoires aux élèves du cours secondaire. L'expérience débutera la semaine prochaine.

NOUVELLES DES ANCIENS

M. Jean-Paul Forest, L. Sc. Comm., (1927-32), du 82e cours, a été nommé à titre de Conseil de Gilles Desroches et Associés, Inc., M. Forest fut pendant plusieurs années au service des Chambre de Commerce, et plus particulièrement, rédacteur-en-chef de la revue "Commerce" jusqu'en 1964.

Dernièrement, la Société SSJB de Joliette a honoré deux de nos anciens élèves en leur remettant des certificats de membre à vie pour les services inestimables qu'ils ont rendus à la Société St-Jean-Baptiste. Ce sont: M. le Maire Camille Rousin et Mgr Omer Valois. Mme René Martin, épouse de feu René Martin, tous deux professeurs au Séminaire, reçut aussi un certificat de membre à vie.

M. l'abbé Jean-Paul Lebeau, vicaire à la paroisse du T. S. Sacrement des Trois - Rivières, (1937-44), du 93e cours, a été nommé aumônier de l'Association Professionnelle des Educateurs de la Mauricie.

M. Louis-Edmond Hamelin, Directeur du centre d'études Nordiques de l'Université Laval, (1938-45), du 94e cours, a annoncé que l'on vient de découvrir ce qui semble être les traces d'une occupation européenne à l'intérieur de la péninsule de l'Ungava.

Me Louis Duval, avocat, (1952-60), du 109e cours, a rendu visite à son Alma Mater. M. Duval est actuellement en service de l'Honorable René Lévesque, dans le ministère de la Famille.

M. Emile Gosselin, architecte, (1954-58), du 107e, occupe un poste important au sein de "l'Expo 67".

DECES

Me CAMILLE BONIN, AVOCAT (1898-1905), DU 54e COURS

Si la Cité de Joliette vient de perdre un de ses vieux serveurs (M. Bonin fut pendant 38 ans à l'emploi de la ville), le Séminaire perd un de ses anciens élèves des plus attachés. M. Bonin a publié sur les journaux locaux des articles inédits fort intéressants, sous le pseudonyme de Lionel Michban.

L'Académie St-Etienne rappelle ses conférences des plus imagées, la Chapelle, etc. indiquent que Me Bonin avait une plume facile et d'un style des plus soignés.

Il était l'oncle de l'Honorable Juge Maurice Breton (1919-29), du 78e cours, et du R. Frère Lucien Bonin, c.s.v., Econome Général des Clercs de St-Viateur, à Rome; aussi l'oncle du Dr Albert Geoffroy, M.D. (1900-08) du 57e cours. Son petit neveu, M. l'abbé Robert Crépeau, vicaire à Rawdon, (1940-47), du 90e cours, chanta le service. Le Père A. Doucet, c.s.v., représentait le Séminaire, aux funérailles mercredi le 27 janvier, à la Cathédrale.

SYMPATHIES

Au Dr Otta Bengle, chirurgien-dentiste (1934-42) du 91e cours, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Lucien Beaulieu, inhumé mercredi le 26 janvier à l'église de la Visitation de Montréal (un libraire eut lieu à St-Thomas de Joliette).

Au Dr Jacques Plourde, M.D., de Barraute, Abitibi, (1936-45), 94e cours, à l'occasion du décès de son beau-père, M. J-Aza Guillot, inhumé samedi le 22 janvier, à l'église de Courville, Québec.

A Daniel Désilets, de 11e "A"

à l'occasion du décès de son oncle, M. l'abbé Lionel Désilets, curé de Ste-Sophie-de-Lévrard, inhumé vendredi le 28 janvier.

A M. Gérard Shanks (1941-43), du 95e cours, employé à l'Hôtel de Ville, de Montréal, à l'occasion du décès de sa mère, Mme William Shanks, inhumée à l'église de Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun. Le Père André Doucet, c.s.v., représentait le Séminaire.

A M. l'abbé Georges-Etienne Bérard, vicaire à St-Antoine de Longueuil, (1928-35), du 84e cours, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Gédéon Bérard, inhumée lundi le 31 janvier à l'église de St-Barthélemy. La défunte était la grand-mère du R. Père Jean-Guy Bonin, c.s.v., (1947-55), du 104e cours, de Michel-André Bonin (1958-65), du 114e cours, et de Dominique

Bérard, (1959-62). Elle était la tante de M. l'abbé Réginald Lacharité, aumônier, résidant au Séminaire. Les Pères Denis Périgord, André Doucet, c.s.v., confrères du 84e cours, assistaient aux funérailles.

A M. Lionel Fontaine, comptable licencié (1933-41), du 90e cours, à l'occasion du décès de sa tante, Mlle Antoinette Ducharme, inhumée vendredi le 28 janvier, à la Cathédrale.

A ces familles en deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

Père André Doucet, c.s.v., Archiviste

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

contre la **TOUX** causée par
Le **RHUME** ou la **BRONCHITE**
LES SUPPOSITOIRES
CREO-GRIPPE
MARCO
FORMATS POUR ENFANTS et ADULTES
EN VENTE DANS LA REGION.

LEURS CHEVEUX ONT REPOUSSE



EN 12 MOIS

EN 3 MOIS

Le spécialiste en science capillaire sera ici vendredi et démontrera aux hommes et aux femmes comment conserver leurs cheveux et ainsi éviter la calvitie

OTTAWA, Ont. — Des nouvelles méthodes de traitement à la maison pour conserver vos cheveux et en améliorer la croissance seront exposées à Joliette, vendredi, le 4 février à l'hôtel Windsor.

Le spécialiste en science capillaire, M. P. Thibodeau, sera le représentant de la dynamique organisation de spécialistes Roberts en cheveux et en cuir chevelu. Les dames et messieurs pourront le consulter personnellement entre 1 h. et 8 h. p.m.

Ce nouveau traitement est ni une "commande par poste" ni une "panacée". Il est adapté à l'individu après un examen personnel et le progrès en est vérifié à des intervalles réguliers par un spécialiste Roberts.

Qui peut-il aider?

Le nouveau traitement Roberts guérira-t-il la calvitie? "Non!" Car nous ne sommes d'aucune aide aux hommes et aux femmes qui sont parfaitement chauves après des années de perte graduelle de cheveux. Mais, si vous avez encore un duvet et si votre cuir chevelu permet encore la pousse des cheveux, vous pouvez au moins conserver et améliorer ce que vous avez. Certains états, tels que la "calvitie locale" disparaissent habituellement si soigneusement qu'ils causent habituellement gnes à temps!

Certains états du cuir chevelu chute excessive des che-

veux — pellicules, démangeaisons, surplus ou manque d'huile, follicules engorgés de séborrhée — peuvent être corrigés par le traitement Roberts à la maison si soignés à temps.

"N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD"

La calvitie n'attendra pas que vous soyez décidé; elle continuera à faire ses ravages et vous perdrez vos cheveux jusqu'à ce que vous soyez devenu chauve — à moins que vous ne remettiez votre cuir chevelu en état de guérir, en puissance de faire repousser vos cheveux.

Nous vous examinons gratuitement

Nous désirons appuyer sur le fait que vous n'encourez aucune obligation ni aucun frais en venant vous faire examiner.

Vous n'avez d'obligation qu'envers vous-même. Nous n'acceptons pas les cas qui ne répondront pas au traitement.

Satisfaction garantie

Les spécialistes Roberts vous donneront une garantie écrite de satisfaction en 30 jours sinon le traitement ne vous coûtera rien.

Pour un examen gratuit et un exposé de vos problèmes capillaires, demandez au contrôle le numéro de la chambre de M. Thibodeau. Il ne prend pas de rendez-vous; venez donc lorsqu'il vous conviendra.

Les examens sont privés.

PAGE AGRICOLE

Petits arbres à cachet particulier



L'orme de Camperdown est un bel exemple d'arbre qui possède un cachet particulier.

Parfois, l'arbre qui possède un cachet particulier, se distingue tant et si bien, qu'il tranche nettement sur les arbres ordinaires. Son cachet peut lui venir d'une marque de croissance caractéristique, d'une forme particulière, d'une écorce distinctive ou de l'aspect de son branchage. Il peut aussi le tirer d'un défaut de conformation héréditaire qui le force à ployer d'un côté ou de l'autre de façon que son apparence générale domine suffisamment son entourage pour qu'il impose son caractère au reste du jardin ou aux bâtiments près desquels il est planté.

Un arbre ne doit pas nécessairement être gros pour jouer un rôle de premier plan. Il peut être assez petit pour répondre aux exigences de la moyenne des jardins domestiques tout en donnant l'impression de force irrésistible d'un géant de la forêt.

On peut voir à l'Institut de recherches sur les végétaux plusieurs petits arbres qui offrent ce "cachet particulier" et dont le plus expressif est sûrement l'orme de Camperdown (*Ulmus glabra var. camperdownii* Rehd.). C'est probablement durant l'hiver que son tronc tordu et noueux s'affiche le plus grotesquement parce qu'il ressort davantage alors sur le fond blanc de la neige. En été, ses branches étalées et pendantes forment une ombrelle sous laquelle on peut s'abriter du soleil et de la pluie.

Le mûrier (*Morus alba* "Pendula") et le pommier pleureur à baies (*Malus baccata* "Gracilis") sont deux arbres semblables. Le mûrier, avec ses feuilles vert foncé en été et soie grise en hiver, est très attrayant pour ceux qui désirent donner japonais à leur jardin. Toutefois, il est petit et des arbres de plus de cinquante ans à Ottawa n'ont pas encore dépassé dix pieds. Le pommier pleureur à baies, ou pommier pleureur de Sibérie est sûrement l'un des arbres les plus négligés qui soient, car il possède des qualités dépareillées que ne se retrouvent pas chez la plupart des autres arbres pleureurs: une floraison et une production de fruits abondantes. Ajouter à cela l'attrayant coloris de son feuillage d'automne et le part artistique de ses brindilles en hiver, cela pour qu'il domine la scène en tous temps de l'année.

Le sorbier pleureur des oiseaux (*Sorbus aucuparia* "Pendula") offre des qualités étranges qui ne se trouvent pas souvent chez les arbres pleureurs. Greffés sur des arbres de plein vent, ses branches longues et denses pendent jusqu'au sol. Sur les arbres qui poussent naturellement, les branches inférieures s'éloignent horizontalement pour quel-

ques pieds puis se courbent et touchent le sol. De nouvelles branches poussent alors dressées sur ces premières puis se recourbent vers l'extérieur, et l'arbre devient bientôt une volumineuse masse de branches et de brindilles enchevêtrées.

A cause de ses branches qui rayonnent sur un plan horizontal, à partir du tronc principal, le lilas de l'Amour japonais (*Syringa japonica* "Amurensis") présente une silhouette typiquement japonaise, particularité souhaitable près d'une maison de style canadien ou rustique.

Cet arbre possède aussi une écorce brun pâle très attrayante qui ressemble à celle du cerisier et dont le luisant lumineux lui confère une certaine distinction durant l'hiver.

D'autres arbres qui présentent les mêmes caractéristiques pittoresques que le lilas de l'Amour japonais sont: l'érable de Mono (*Acer mono*) et l'épine à fruits ponctués ou aubépine ponctuée (*Crataegus punctata*). L'érable de Mono présente une silhouette arrondie formée de branches horizontales, tandis que l'aubépine ponctuée est plus large et présente la forme d'un dessus de table. L'aubépine offre donc plus d'ombre et elle possède en plus l'attrait de fruits d'un doré éclatant marqués de point bruns. Le feuillage vert foncé de ces deux arbres devient doré à l'automne.

L'écorce profondément crevasée donne toujours un aspect fruste aux arbres en hiver. Le toujours populaire phellodendron de l'Amour (*Phellodendron amurense*) possède une écorce brune liégeuse et de grandes feuilles douces d'un vert brillant qui sont très spectaculaires. Le branchage dense de cet arbre est porté à angles droits sur le tronc et ses fourches à angles ouverts comme celles de l'orme d'Amérique fendent rarement par le milieu. Le Phellodendron de Sakhaline (*Phellodendron sachalinense*), dont la description dans les manuels semble convenir au phellodendron de l'Amour, est beaucoup plus délicat à tous les points de vue. Son écorce liégeuse est plus douce et d'un gris blanc brillant qui présente un effet spectral aux nuits d'hiver. Ses feuilles sont plus petites, beaucoup plus luisantes, et d'une texture plus délicate.

L'arbre à plusieurs tiges semble en tirer une apparence d'autorité. La Maackie de l'Amour (*Maackia amurensis*) est un de ces arbres; il s'agit d'une légumineuse dont le tronc est couvert d'une écorce jaune, dont les feuilles sont grandes et pennées; elle produits en juillet des grappes de fleurs jaunes en forme de pois, même sous les climats tempérés, si on ne le taille pas pour ne

laisser qu'un seul tronc, cet arbre produit plusieurs tiges. L'écorce jaune brillant du tronc est très attrayante et se marie bien au paysage qui l'entoure.

Il est probable que ces arbres tirent leur cachet de distinction de leur écorce rugueuse. Il est intéressant de signaler que tous ceux que nous avons nommés ici sont parfaitement rustiques presque partout au Canada.

Une récolte réussie

En 1965 un grand nombre de cultivateurs de la région et de la province ont dû se servir de champs d'avoine comme pâturage ou n'ont pu pénétrer dans les champs pour la récolte à cause des pluies.

Parmi les producteurs de semence d'avoine du comté de Joliette, on rapporte des succès extraordinaires.

Ainsi, M. Gérard Rivest de Crabtree, président de la Société d'agriculture de Joliette, a eu un beau succès en 1965 avec un semis d'avoine Dorval.

Il a acheté 27 minots d'avoine enregistrée de la 1ère génération, semence qu'il a utilisé sur 18 acres de terre, chaulés pour la première fois il y a plusieurs années et ce morceau de terre, près des bâtisses, a déjà reçu de l'engrais chimiques plusieurs fois depuis quelques années. Il a même porté plusieurs récoltes de luzerne et reçu plusieurs couches de fumier de vaches ou de porcs. Cette pièce de terre a été tenu à jachère à compter de juillet 1964 jusqu'au la bour d'automne.

L'avoine a été semée au début de mai 1965 avec 300 livres à l'acre de 4-24-20.

M. Rivest a porté au poste de criblage 56,689 livres soit un rendement de 65 pour 1 ou 92.6 minots, ou 3,149 livres à l'acre.

Plusieurs autres rapports de récolte d'avoine donnent des rendements allant de 80 à 90 minots à l'acre.

Anthime Charbonneau

Engrais chimique remboursé

Au programme de culture préparé à l'automne 1964, un membre du concours de fermes de Joliette a accepté de fertiliser une luzernière à l'automne avec 300 livres d'engrais chimique 0-20-20 à l'arpent, et d'appliquer 100 livres de nitrate d'ammoniaque à l'arpent sur un pâturage, au printemps 1965.

Son champ de luzerne de 10 arpents amieux résisté à l'hiver 65 que les champs non fertilisés. De plus, pour \$47. d'engrais il a récolté, à la première coupe, une demi-tonne de foin de plus à l'arpent, soit 5 tonnes. La deuxième pousse s'en est aussi ressentie.

Dans le pâturage fertilisé, au printemps, au nitrate d'ammoniaque (100 livres à l'arpent), le pâturage a été prêt une semaine plus tôt ce qui a économisé l'achat d'une tonne de foin à \$25.

Au cours de cette même semaine le rendement des vaches a augmenté de 6 bidons à \$4. L'engrais lui avait coûté \$35. après déduction du subside provincial. La production augmentée s'est continuée ensuite dans un pâturage voisin.

Ce pâturage a été labouré en juillet et réensemencé en avoine qui fournit une bonne pousse en septembre.

Ce sont là deux cas où les déboursés pour engrais chimiques ont été plus que remboursés en moins d'un an.

Anthime Charbonneau, B.S.A.

La loi du rachat des terres

Les amendements apportés récemment à la Loi du rachat des terres permettent la consolidation des exploitations agricoles. Ces amendements sont les suivants:

a) Le montant maximum que le ministère peut payer pour l'acquisition d'une terre additionnelle est de \$6,000. au lieu de \$4,000.

b) La clause qui limitait le prix payable par le ministère au double de l'évaluation municipale a été enlevée. La disparition de cette clause est d'une importance remarquable quand on sait que dans beaucoup de paroisses, l'évaluation municipale n'équivaut qu'à un quart ou au tiers de la valeur marchande des propriétés immobilières.

c) la distance maximum permise entre la ferme où l'agriculteur réside et celle qu'il projette d'acquérir en vertu de cette loi est maintenant de trois milles au lieu d'un demi-mille.

Avantages financiers

Il va sans dire que le requérant choisit lui-même la terre qu'il désire acquérir. Celui qui achète une terre au moyen de cette loi bénéficie d'avantages financiers très précieux car il ne paye comptant que 10% du prix d'achat et le solde est payable en 20 versements annuels consécutifs dont les neuf premiers sans intérêt et les 11 derniers avec intérêt de 2½% seulement.

Un autre avantage fort appréciable consiste en ce que l'agriculteur n'a aucun frais à déboursier pour l'acquisition des titres et pour le contrat d'achat; l'Etat assume ces frais.

Une visite à l'exhibé du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation; au Salon de l'Agriculture, Arena Maurice-Richard, du 11 au 17 février prochain, vous permettra d'obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Avis aux vendeurs de moulée et aux agriculteurs

Afin de prévenir tout retard dans le paiement des réclamations (accompagnées des coupons et factures) en vertu du programme d'aide aux agriculteurs dont les récoltes ont été avariées par la mauvaise température en 1965, la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation rappelle qu'il est absolument nécessaire que les documents qui lui sont adressés à cet effet soient conformes à la réglementation.

Il faut donc lire attentivement cette documentation et s'en tenir strictement aux instructions. L'aide est accordée pour l'achat du foin, des grains (avoine, orge, blé, blé d'Inde) et des moulées équilibrées seulement, et pour les herbivores (bovins, moutons, chevaux). Les sous-produits de meunerie (son, gru, midling, etc.) ou autre aliments ne sont pas payés par le ministère en vertu de ce programme d'aide.

Les factures qui ne seront pas conformes aux instructions seront retournées. De plus, les coupons ne doivent servir que pour rembourser le coût de la nourriture à l'agriculteur.

INSCRIVEZ-VOUS.. SOYEZ UN



Demande de soumission

La Commission Scolaire de Ste-Julienne recevra jusqu'à 8 h. p.m. le 14 février 1966 des soumissions pour la construction d'une addition à l'école primaire NOTRE-DAME-DE-FATIMA (et réfection) à Ste-Julienne; et dont les travaux devront être terminés, 4 mois après la signature du contrat.

Ces soumissions devront être scellées et adressées à la Commission Scolaire de Ste-Julienne, 52 Chemin du Gouvernement, Ste-Julienne, P.Q., et porter en sus de l'adresse, les mots: SOUMISSION-ADDITION A L'ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (et réfection).

Chaque soumission sera faite sur les formules officielles fournies par l'architecte et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalent à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque personnel sera fait à l'ordre de "La Commission Scolaire de Ste-Julienne" et sera certifiée par une banque à charte canadienne.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque et qui ne sera pas faite suivant les formules fournies par le bureau de l'architecte ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer, moyennant, un dépôt de cinquante dollars (\$50.00) payable en connaites légales; les plans, devis formules de soumissions, etc.; en s'adressant au bureau de l'Architecte Auguste Martineau, 175 De Salaberry, Joliette, tél. C.R. 514, no 756-4541.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les plans devis, etc.; en bon état dans les quinze (15) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires pourront assister à l'ouverture des soumissions qui se fera dans la salle de l'école NOTRE-DAME-DE-FATIMA, rue Victoria à Ste-Julienne lundi le 14 février 1966.

Donné à Ste-Julienne, ce vingt-deuxième jour de janvier mil neuf cent soixante-six.

Yvanhoë Melançon, secrétaire-trésorier

Actualités Catholiques

Changements profonds apportés aux traitements des prêtres de Montréal

MONTREAL (CCC) — Par un décret signé le 31 décembre 1965 et publié dans l'«Eglise de Montréal» du 11 janvier 1966, S. Em. le cardinal Léger, archevêque de Montréal, a modifié de façon substantielle les traitements des prêtres du diocèse de Montréal.

Ce décret vient sanctionner les conclusions d'un travail poursuivi depuis un an par une commission que le cardinal avait chargée de réviser les traitements des prêtres.

Cette commission de neuf membres, créé en décembre 1964, était présidée par Mgr Paul Grégoire, évêque auxiliaire à Montréal, et avait comme secrétaire M. l'abbé Jean-Paul Rivet, de l'Office diocésain de l'enseignement. Cette commission a tenu de nombreuses rencontres et a procédé à une vaste consultation de prêtres et de laïcs avant de faire ses recommandations.

Le cardinal affirme, dans son décret, que «cette nouvelle législation a été une oeuvre commune, aux dimensions du diocèse, et qu'il a fallu y mettre du temps pour s'assurer ce précieux avantage. La commission a interrogé plusieurs laïcs, de milieux variés, de compétences diverses et rattachées à différentes paroisses et institutions diocésaines. Soit directement, soit par l'intermédiaire des zones paroissiales, elle a procédé à une large consultation des prêtres et, jusqu'à la dernière étape de ses travaux, elle est demeurée en contact étroit avec les présidents des zones. Cette collaboration s'est avérée très fructueuse et elle assure bien des services que pourront rendre ces nouvelles structures de l'Eglise de Montréal».

La législation antérieure datait de novembre 1954 et, malgré les quelques rajustements opérés depuis, des situations nouvelles autant que la hausse de coût de la vie appelaient une sérieuse mise à jour. «Le Concile lui-même dans un de ses derniers décrets, attire d'ailleurs opportunément l'attention sur cet aspect de la vie des prêtres et sur les soins qu'il doit lui accorder.»

«La condition matérielle du prêtre n'est pas un élément isolé du reste de sa vie», ajoute le décret. «Elle affecte notamment l'exercice de son ministère, ses relations avec les fidèles et avec les autres prêtres, sa vie personnelle. Aussi, faut-il se réjouir que les décisions concrètes de la législation nouvelle ne reposent pas simplement sur des calculs mathématiques, mais aussi sur des principes qui en donnent la portée pastorale».

Une juste rémunération

«L'intention première de cette législation a été d'accorder à chacun des prêtres une juste rémunération, c'est-à-dire un revenu qui lui permette de subvenir adéquatement à ses besoins personnels et à ceux qu'entraîne l'exercice de son ministère.»

Après avoir souligné que les besoins personnels du prêtre sont ceux d'un adulte vivant dans le temps d'aujourd'hui et dans le milieu où nous sommes, le cardinal précise que ces besoins comprennent, outre le logement et l'alimentation, le vêtement, les soins de santé, les obligations civiles, la sécurité, la formation personnelle, les loisirs, etc.

Notant que l'exercice de la charité est relié à la vie du prêtre et que le ministère envers les pauvres fait partie intégrante de la vocation sacerdotale, le cardinal se dit heureux de le rendre possible à tous les prêtres du diocèse et les invite à y consacrer une part de ce qui leur revient en propre. «Ce ministère requiert en effet, pour obtenir toute sa dimension, que celui qui l'exerce s'appauvrisse lui-même et devienne par là semblable à celui qu'il veut aimer.»

Egalité relative

«Une seconde intention du présent décret, affirme le cardinal Léger, est d'appuyer d'un trait encore plus ferme un principe qui avait présidé à la rédaction du **Feuille des Traitements et Tarifs** de 1954 et dont l'application s'est avérée en tous points bénéfique. C'est le principe, non de l'uniformité absolue, mais de l'égalité relative des traitements: accorder aux prêtres une rétribution qui soit fondamentalement la même pour tous, tout en tenant compte des exigences propres à certaines fonctions...»

«L'application efficace du principe de l'égalité des traitements requiert que le revenu des prêtres soit fondé sur la politique d'une rémunération globale, par un salaire, plutôt que sur celle d'une rétribution à l'acte par des honoraires ou par un casuel. Ce second mode de rémunération est souvent aléatoire et comporte de nos jours, pour les fidèles et pour le prêtre, de sérieux inconvénients. La franche gratuité de chacun des actes ministériels facilite tant l'action du prêtre que l'accès des fidèles à son ministère.»

En accord avec cette politique, l'honoraire de messe n'est pas augmenté et, dans le cas de la messe annoncée, la part du célébrant est largement diminuée et celle du curé, supprimée. Pour réduire au minimum le casuel, quelques autres honoraires et offrandes secondaires sont aussi supprimés.

Sens communautaire

«La nouvelle législation a aussi pour intention de développer davantage chez les prêtres le sens communautaire que le Concile a déjà puissamment éveillé chez eux», note encore le cardinal.

«Elle le fait de diverses manières, par tel règlement qui invite à une entraide déagée de tout profit matériel ou encore par l'affirmation de tel principe requérant que les offrandes versées à l'occasion de l'exercice du ministère reviennent intégralement à la fabrique.»

Le décret entend favoriser ce sens de la solidarité par la création du **Fonds communautaire du Clergé de Montréal**, dont le but est de faire prendre conscience à tous les prêtres de Montréal de leur appartenance à un groupe d'hommes consacrés essentiellement à une même tâche, au sein de la même Eglise diocésaine. Ce sont d'ailleurs les prêtres eux-mêmes qui désigneront ceux qui les représenteront pour l'administration de ce Fonds.

Deux tâches à accomplir

Avant de faire connaître les nouvelles normes des traitements des prêtres, le cardinal Léger mentionne que deux tâ-

ches restent à accomplir qu'il se propose d'entreprendre et de mener à terme. C'est l'étude de la sécurité des prêtres ainsi que l'étude du financement des paroisses et des services diocésains ainsi que la révision des tarifs actuellement en vigueur dans le diocèse. En conséquence, de la Commission des Traitements qu'il avait chargée de préparer la nouvelle législation, il fait un organisme permanent, chargé d'apporter des solutions aux cas imprévus ou douteux et de proposer périodiquement à l'Ordinaire les révisions et ajustements nécessaires.

Les traitements des prêtres

Selon la nouvelle législation, les offrandes versées par les fidèles à l'occasion de l'exercice du ministère de même que la capitation perçue reviennent intégralement à la Fabrique. Celle-ci paie le traitement du curé et des vicaires, les loge, les nourrit et pourvoit à leur service domestique; elle défraie aussi le coût de l'ameublement, de la lingerie, du blanchissage, du téléphone, de l'éclairage, du chauffage du presbytère.

Le traitement annuel du curé sera dorénavant de 3.000 dollars; celui du vicaire coopérateur qui a 15 ans ou plus de sacerdoce, ou qui a été chargé d'un desserte par l'Ordinaire, de 2.400 dollars, et celui du vicaire coopérateur ayant moins de 15 ans de sacerdoce, de 2.100 dollars.

Le traitement annuel des aumôniers sera le suivant:

- 1) aumônier d'hôpital: 2.700 dollars;
- 2) aumônier de maison religieuse ou d'institution de charité: 2.400 dollars.
- 3) aumônier d'Action catholique, de mouvement d'apostolat ou d'éducation, d'organismes sociaux: 2.700 dollars;
- 4) aumônier d'institution publique d'enseignement secondaire: 1.800 dollars;
- 5) aumônier d'institution publique d'enseignement post-secondaire: 2.100 dollars;
- 6) aumônier d'institution privée d'enseignement: 1.800 ou 2.100 dollars selon que l'institution est du niveau secondaire ou postsecondaire, mais le traitement est de 2.400 et 2.700 dollars, si l'institution requiert le dimanche, le ministère de cet aumônier.
- 7) aumônier d'université: 3.000 dollars.

Pour les aumôniers d'institutions publiques d'enseignement, les honoraires du ministère dominical peuvent s'ajouter à leurs traitements annuels.

Pour ce qui est des prêtres professeurs, le supérieur d'un collège reçoit un traitement annuel de 3.000 dollars, les officiers des collèges reçoivent 2.100 ou 2.400 dollars par année, selon que s'ajoutent ou non à ce traitement les honoraires prévus pour le ministère dominical. Les professeurs et les autres prêtres de maisons d'enseignement reçoivent un traitement de 1.800 dollars, auquel peuvent s'ajouter les honoraires pour le ministère dominical.

Les directeurs de pastorale scolaire reçoivent un traitement de 2.700 dollars par année, auquel peuvent s'ajouter les honoraires du ministère dominical, tandis que les directeurs de services ou d'organismes diocésains, les responsa-

bles de l'administration diocésaine reçoivent un traitement annuel de 2.700 ou de 3.000 dollars, selon que s'ajoutent ou non à ce traitement les honoraires prévus pour le ministère dominical. Les assistants de ces derniers reçoivent un traitement de 2.400 ou de 2.100 dollars, selon qu'ils ont plus ou moins que cinq ans de sacerdoce; à ce traitement peuvent s'ajouter les honoraires du ministère dominical.

Les prêtres aux études reçoivent 1.800 dollars par année et le remboursement de leurs frais de scolarité; s'ils étudient à l'étranger, ils reçoivent également le remboursement des dépenses encourues pour le voyage aller et retour.

Il est précisé dans le décret que la nomination à plus d'une fonction n'entraîne pas nécessairement l'attribution de plus d'un traitement. Une telle nomination pourra être considérée dans certains cas comme une nomination à un seul poste comprenant plusieurs ministères.

Les frais de logement, de nourriture et de service domestique des aumôniers, des professeurs, des prêtres travaillant dans les services diocésains et des prêtres aux études sont à la charge de l'institution pour laquelle ils travaillent.

Le décret prévoit encore que les frais de déplacement pour fins de ministère au service d'une paroisse ou d'une institution seront remboursés par la Fabrique ou l'institution.

Pour ce qui est de la rétribution pour le ministère occa-

sionnel, le vicaire dominical reçoit 12 dollars par dimanche et, s'il prêche à plus d'une messe, un supplément de cinq dollars.

Le Fonds communautaire du Clergé de Montréal a pour but de subvenir, en faveur des prêtres séculiers du diocèse de Montréal, à divers besoins d'entraide auxquels il n'est pas autrement pourvu. Il est alimenté par les contributions de tous les membres du clergé séculier de Montréal, qui y versent une contribution annuelle minimum de 25 dollars.

La messe annoncée

Afin de favoriser le renouveau liturgique dans les paroisses et notamment y permettre la participation active des fidèles aux messes célébrées en semaine, la grand-messe recommandée est abolie et remplacée par la messe annoncée, qui est une messe célébrée publiquement que le curé annonce dans le bulletin paroissial ou sur une affiche à la porte de l'église, en indiquant le jour et l'heure de sa célébration et l'intention pour laquelle l'honoraire a été versé. La messe annoncée peut être lue ou chantée, et dans une même église on ne peut célébrer qu'une seule messe annoncée à la fois.

L'honoraire de la messe annoncée est de cinq dollars. La part du célébrant est d'un dollar, et celle de la Fabrique ou de l'oratoire public, de quatre dollars. L'honoraire de la messe qui n'est pas une messe annoncée est d'un dollar et va au célébrant.



ECOUTE
MOI
BIEN

Jeune rural, qui es-tu?

En fin de semaine la J.R.C. nationale se rencontrait au Cap de la Madeleine afin d'étudier le milieu rural. Le diocèse de Joliette était dignement représenté par notre aumônier M. l'abbé Pelletier, Guy Lavallée, Ghyslaine Adam, Monique Lefebvre, Clément Gagnon, Michel Roy, Jacline Harnois et Claude Bernier. Le stage proposait trois démarches: 1. La connaissance du milieu. 2. La découverte du milieu. 3. La transformation du milieu.

Le jeune rural subit l'influence des villes et des sous-centres où il travaille, il étudie, et où il prend ses loisirs. De plus en plus il laisse le travail sur la ferme pour se diriger vers les usines, les manufacturiers, les industries, etc. Même si l'instruction est de plus en plus poussée, le jeune rural d'aujourd'hui ne semble pas suffisamment préparé au travail qu'il entreprend. Cela amène l'instabilité et l'insatisfaction dans le travail. Gagner de l'argent pour avoir beaucoup de loisirs: tels sont les buts qui vont le pousser à travailler. Les techniques de diffusion: ra-

dio, télévision, film, l'influent sur sa conception de l'amour. Règle générale, on se fréquente très jeunes. Malgré cela le jeune rural est travailleur, l'ambition ne manque pas et il prend de l'initiative.

Après avoir pris connaissance des jeunes du milieu rural, nous avons analysé les situations afin de trouver les valeurs humaines et chrétiennes en cause. Le jeune tel qu'on le présente avec sa préparation minime au travail, sa recherche du loisir passe-temps etc., peut-il s'épanouir intégralement. Certainement pas. Alors à moi de les connaître ces jeunes, de les rencontrer, de créer des liens d'amitié pour pouvoir les motiver dans leur travail, leurs loisirs et dans leurs amours.

Ghyslaine Adam, prés.
Merci à toute l'équipe pour la confiance qu'on m'accorde. Je ferai mon possible pour ne pas vous décevoir et surtout faire avancer le mouvement. Pour ce faire je compte sur l'appui de l'équipe diocésaine et aussi sur la collaboration de toutes les paroisses.
Merci.

Elue Reine...

Suite de la 1ère page

à participer à ce forum entre parents et maîtres.
FREQUENTATIONS VUES PAR LA J.R.C.

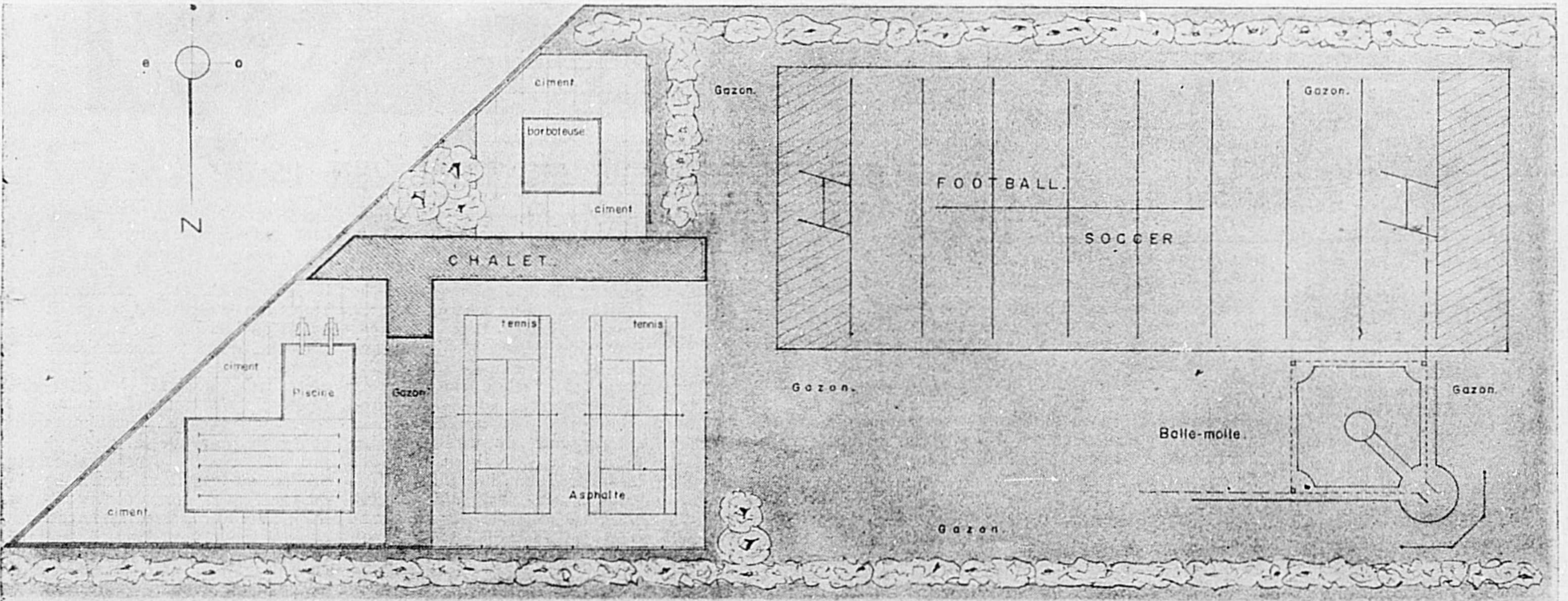
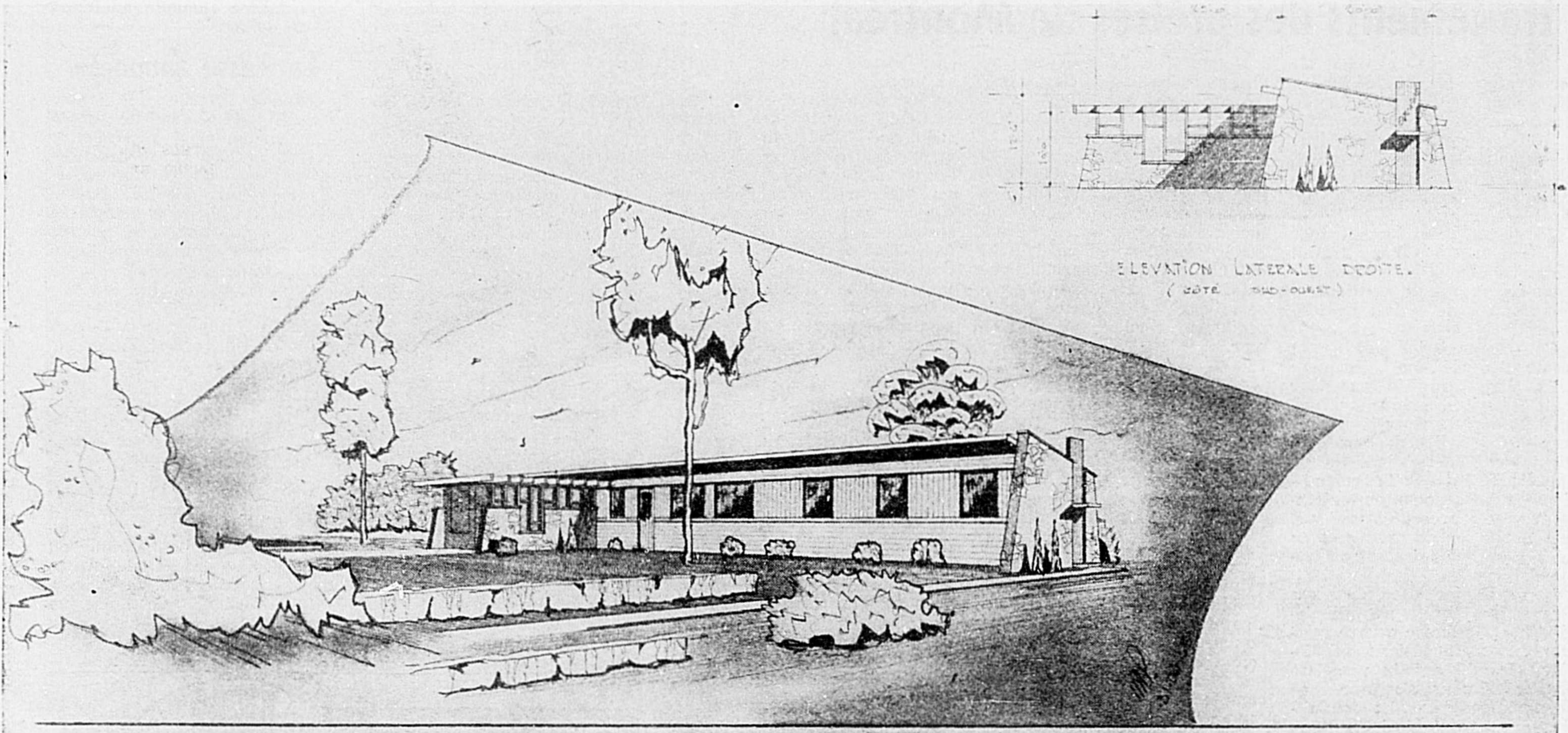
Le 20 janvier 1966, sous la présidence de Gilles Brien, une vingtaine de jeunes étaient présents ainsi que l'aumônier de la J.R.C. M. l'abbé Georges Riopel. Le sujet étudié: les fréquentations. Voici les principaux points. 1. Le lieu des fréquentations. 2. Le but des fréquentations. 3. La connaissance du sens des fréquentations. 4. Les répercussions et alors l'importance des bonnes fréquentations et en dernier lieu. 5. la

durée des fréquentations. Pour clore les discussions, M. l'abbé Riopel tira les conclusions suivantes: «Les fréquentations sont un apprentissage de l'amour. De ces fréquentations reflète le foyer que les jeunes auront à construire plus tard. L'amour avec une majuscule vient de Dieu, si Dieu est absent, il n'y a plus d'amour, il ne peut y régner que de l'égoïsme. Pour cela il faut se connaître d'où la nécessité du temps des fréquentations» et non du flirt.

A l'unanimité il fut décidé d'envoyer \$10.00 à Hélène et Bill qui sont missionnaires laïques en Afrique.

La partie récréative et le goûter complètent la réunion.

La Corporation des Loisirs N.-D.P. présente un projet de Centre de Loisirs au conseil municipal



Voici le projet que la Corporation des loisirs a présenté au conseil municipal de N.D.P.

Sur la photo du haut nous voyons le chalet qui fait parti intégrante du projet.

Sur la photo du bas nous voyons le projet qui est stipulé dans la cour de l'Ecole Dominique-Savio. Il est borné par la troisième Avenue, à gauche, la rue Bonin et la rue Jetté.

De gauche à droite nous apercevons la piscine semi-olympique, le chalet avec salle de déshabillage, salle d'équipe, salle de réunion, etc., une barbotteuse et 2 tennis asphaltés.

A la séance du mois de janvier, l'exécutif de la Corporation des loisirs de N.D.P. soumettait au conseil municipal un projet comprenant une piscine une barbotteuse, 2 tennis asphaltés et un chalet d'une valeur totale de \$75,000.00.

Après quelques explications du projet par le président de la Corporation des loisirs, M. le Maire Amable Chalut assurait au président que le conseil étudierait avec très grande attention et qu'il ferait tout en leur possible pour donner suite à cette demande.

Ce projet mis de l'avant à la suite des recommandations du comité de terrain de jeux, la Corporation des loisirs de N.D.P.

COMMENT POURRAIT SE FINANCER CE PROJET

A cet effet les loisirs recommandent que:

- a) le conseil municipal assume les frais d'aménagement.
- b) que l'administration (frais d'entretien, salaire des moniteurs etc.) soit sous la responsabilité des loisirs.
- c) qu'il y ait une entente entre la Commission Scolaire et le conseil municipal afin que le terrain soit cédé pour la réalisation de ce projet.

Si le conseil municipal réalise ce projet, il lui coûtera \$5,000 par année pour capital et intérêt, tandis qu'aujourd'hui, ça lui en coûte \$3200.

AVANTAGE DE CET EMPLACEMENT

- a) Le terrain serait donné par la Commission Scolaire de Joliette.
- b) Le terrain fait partie intégrante de cet emplacement.
- c) Cet emplacement est cen-

- tral.
- d) Les écoles pourraient servir aux "Loisirs" et le terrain servir aux écoles.
- e) Toute la famille pourrait se récréer en même temps (ex.: les enfants dans la barbotteuse et les parents dans la piscine).
- f) L'aménagement des cours d'écoles pourraient se faire en collaboration entre la Commission Scolaire et les loisirs.
- g) La cour du terrain de jeux partirait de la 1ère Avenue jusqu'à la 3e Avenue.

MON JOURNAL C'EST
L'Action POPULAIRE

Il me renseigne sur tout: commerce, industrie, religion, féminité, agriculture, jeunesse, sport, télévision, etc.

Rien d'humain ne lui est étranger

Tél. 839-2418

Martin & Laforest

Gérard Martin, M.P.P., C.D'A.A.
René Laforest, C.D'A.A.
Raymond Patry, C.D'A.A.

C.P. 88, St-Esprit
Co. Montcalm

TEL. 756-0410

Arthur TV Service

REPARATION DE TELEVISIONS
ET DE TOUS LES ACCESSOIRES ELECTRIQUES
SERVICE JOUR ET NUIT

974, St-Antoine Joliette, Qué.